

Guide du sportif - quatrième édition

En vigueur dès le 1^{er} janvier 2006

Publié par:

Agence mondiale antidopage (AMA)

www.wada-ama.org

info@wada-ama.org

Bureau principal

Tour de la Bourse
800, Place Victoria (Bureau 1700)
Case postale 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada
Tél. : +1.514.904.9232
Fax : +1.514.904.8650

Bureau régional africain

8e étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
Tél.: +27.21.483.9790
Fax: +27.21.483.9791

Bureau régional Asie/Océanie

c/o Institut Japonais des Sciences du Sport
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo
115-0056 Japon
Tél.: +81.3.5963.4321
Fax: +81.3.5963.4320

Bureau régional européen

Avenue du Tribunal-Fédéral 34
1005 Lausanne
Suisse
Tél.: +41.21.343.43.40
Fax: +41.21.343.43.41

Bureau régional d'Amérique latine

Centre mondial du commerce de Montevideo
Tour II
Unité 712 – 18e étage
Calle Luis A De Herrera 1248
Montevideo, Uruguay

Veillez noter que ces informations sont sujettes à changement en tout temps et qu'en cas de divergence entre ces informations et le Code mondial antidopage, le Code prévaut. Vérifiez toujours les règles antidopage les plus récentes auprès de votre Fédération internationale ou nationale.

Les sportifs cités et apparaissant sur les photographies sont membres du Comité des sportifs de l'AMA. Les athlètes de ce groupe sont déterminés à s'exprimer en faveur du sport sans dopage et du droit au franc jeu.

Photos:

Jonas Ekestom • FINA / Getty Images • IAAF / Getty Images
Olympic Winter Institute of Australia

Objet du Guide

La meilleure partie du quotidien des sportifs est de relever des défis, de faire de leur mieux au gré des circonstances et d'apprécier ce processus. Le sport propre est la célébration du corps et de l'esprit. C'est ce que nous appelons "l'esprit du sport", et cela est caractérisé par la santé, le franc jeu, l'honnêteté, le respect de soi et des autres, le courage et le dévouement.

Le dopage dans le sport constitue l'antithèse de l'esprit sportif. Le dopage détruit tout ce qu'il y a de bon et de noble dans le sport. Il ébranle la confiance du public et met en danger la santé et le bien-être des sportifs. En plus de courir de sérieux risques au niveau de leur santé, les sportifs contrôlés positifs ruinent leur réputation et leur nom, et peuvent perdre leur emploi.

L'objet de ce guide est de fournir aux sportifs des informations utiles à propos de la lutte contre le dopage dans le sport:

"franc jeu"

*Qu'est-ce que cela signifie, et comment la lutte contre
le dopage dans le sport est-elle organisée?* **26**

La Liste

*Ce que les sportifs doivent savoir sur les substances
et méthodes interdites* **30**

Contrôle du dopage

Qui réalise les contrôles, et comment? **33**

Gestion des résultats

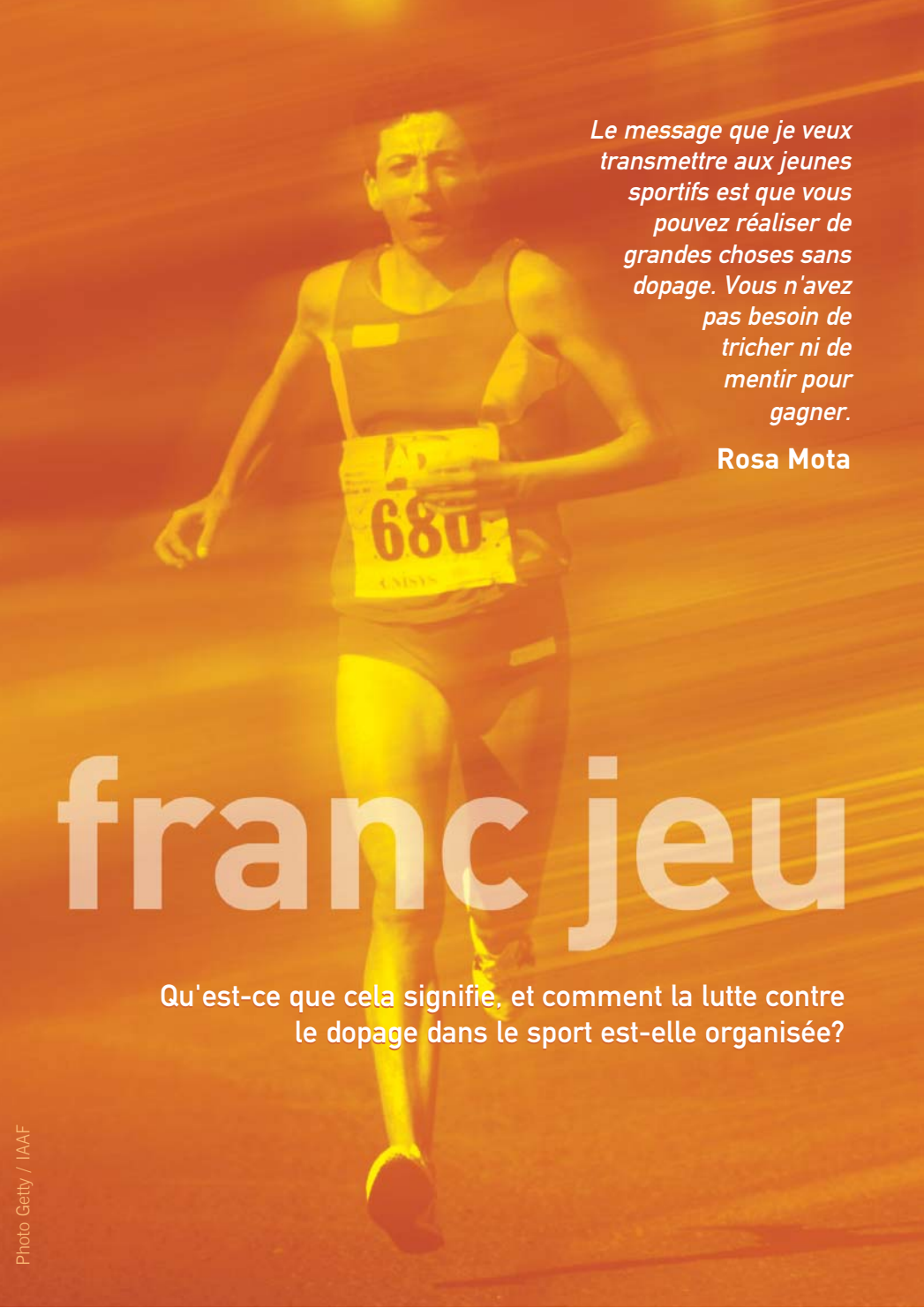
Ce qui se passe après un contrôle..... **40**

Informations complémentaires

*Où les sportifs peuvent-ils se renseigner à propos du sport
propre et des efforts menés contre le dopage?* **43**

Définitions

Résumé des termes antidopage **44**



*Le message que je veux
transmettre aux jeunes
sportifs est que vous
pouvez réaliser de
grandes choses sans
dopage. Vous n'avez
pas besoin de
tricher ni de
mentir pour
gagner.*

Rosa Mota

franc jeu

Qu'est-ce que cela signifie, et comment la lutte contre
le dopage dans le sport est-elle organisée?



AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

franc jeu

Qu'est-ce que l'AMA?

L'Agence mondiale antidopage (AMA) est l'organisation internationale indépendante responsable de promouvoir, de coordonner et de superviser la lutte contre le dopage sous toutes ses formes.

L'AMA œuvre en faveur d'un monde qui encourage et met en valeur un sport sans dopage.

Que signifie "franc jeu"?

"franc jeu" est le slogan de l'AMA. Couplé au logo de l'AMA—le signe "égal" centré dans un carré noir—"franc jeu" exprime l'esprit universel du sport pratiqué naturellement, dans l'esprit des règles et sans artifices. Le signe "égal" évoque l'équité et la loyauté, alors que le carré représente les règles que tous les sportifs acceptent de respecter. Les couleurs de l'AMA ont également un sens: le noir évoque la neutralité et la couleur habituelle de l'arbitre, alors que le vert illustre la santé, la nature et la couleur traditionnelle des terrains de jeu.

Qu'est-ce que le Code mondial antidopage?

Le Code mondial antidopage (le Code) est le document harmonisant les règles liées au dopage dans le sport dans tous les sports et dans tous les pays. Le Code offre un cadre aux politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques, avec pour objectif un terrain de jeu égal pour tous les sportifs du monde.

Comment le Code a-t-il été créé?

Le développement du Code a fait l'objet d'un processus de consultation sans précédent. L'AMA a sollicité les commentaires de tous ses partenaires : sportifs, organisations sportives, organisations antidopage, laboratoires, gouvernements. Plus de 1000 délégués d'organisations sportives et de gouvernements ont exprimé leur soutien au Code lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague (Danemark), en mars 2003. Le Code est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Quelles règles et procédures le Code a-t-il instauré?

Le Code clarifie les responsabilités des différentes parties prenantes de la lutte contre le dopage et amène une harmonisation là où les règles et les politiques variaient entre les différents sports et pays.


Le Code comprend des articles obligatoires, par exemple en matière de sanctions et d'auditions. D'autres articles, tels que ceux liés aux conséquences pour les équipes, laissent une certaine latitude aux signataires. Le Code est accompagné de la Liste des interdictions et de trois autres Standards internationaux destinés à harmoniser différents domaines de l'antidopage : contrôle du dopage, laboratoires et autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Quelles sont les principales activités de l'AMA?

A travers ses valeurs d'indépendance, d'approche éthique, de responsabilité, de professionnalisme, de bonnes pratiques et d'innovation, l'AMA vise à remplir sa mission de promotion, de coordination et de supervision de la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes, au plan international. L'Agence concentre ses activités dans six domaines principaux:

- **Respect du Code:** Superviser, soutenir, mettre en œuvre le Code mondial antidopage et contrôler son respect.
- **Éducation:** Éduquer et informer les signataires du Code, les gouvernements, les sportifs et leur personnel d'encadrement à propos des dangers et des conséquences du dopage.
- **Science:** Préparer et publier chaque année la Liste des interdictions, en consultation avec un groupe d'experts et les nombreux partenaires de l'AMA ; accréditer et ré-accréditer les laboratoires antidopage ; et superviser les processus d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) mis en place par les organisations antidopage dans le monde entier.
- **Recherche:** Mener, coordonner et soutenir des programmes de recherche antidopage efficaces au niveau mondial, pour identifier et détecter des substances et méthodes interdites.
- **Programme de développement:** Aider des pays en développement à partager leurs ressources pour créer des programmes antidopage régionaux, afin d'assurer un terrain de jeu égal aux sportifs.
- **Contrôles:** Mener un programme de contrôles hors compétition sans préavis sur des sportifs d'élite, en collaboration avec les Fédérations sportives.

L'AMA cherche à protéger le droit fondamental des sportifs de participer à un sport sans dopage et fait ainsi la promotion de la santé, de l'équité et de l'égalité des chances pour les sportifs du monde entier.



Les sportifs ont la plus grande responsabilité, mais je pense que les entraîneurs, l'entourage et la famille peuvent avoir une influence sur eux.

Janet Evans

La Liste

Ce que les sportifs doivent savoir sur les substances
et méthodes interdites

Quelles substances et méthodes sont interdites?

La Liste des substances et méthodes interdites (la Liste), mise à jour annuellement par l'AMA, est le Standard international définissant ce qui est interdit en et hors compétition. La Liste indique également si des substances particulières sont interdites dans certains sports. La dernière édition de la Liste est publiée sur le site Internet de l'AMA, à l'adresse www.wada-ama.org.

Qu'est-ce que le principe de la "responsabilité objective"?

Les sportifs doivent savoir que, selon le Code, ils sont objectivement responsables quand une substance interdite est détectée dans l'un de leurs prélèvements. Cela signifie qu'il y a violation des règles antidopage quand le sportive/la sportive a, intentionnellement ou non, fait usage d'une substance interdite, a fait preuve de négligence, ou qu'un autre manquement est survenu. Il est donc très important que les sportifs comprennent non seulement ce qui est interdit, mais aussi ce qui pourrait potentiellement provoquer une violation par inadvertance des règles antidopage.

Que devraient savoir les sportifs à propos des substances et méthodes interdites?

Les sportifs devraient toujours vérifier auprès de leur Fédération internationale (FI) quelles substances et méthodes supplémentaires sont interdites dans leur sport. Les sportifs devraient également toujours informer leur médecin qu'ils sont tenus de respecter les règles spécifiques de leur sport. Ceux qui ont un doute sur le contenu d'un produit ne devraient pas en faire usage avant d'être sûrs qu'il ne contient pas de substance interdite. L'ignorance n'est jamais une excuse.

Une extrême prudence est recommandée par rapport à l'utilisation de compléments alimentaires. L'AMA estime qu'un bon régime alimentaire est primordial pour les sportifs. L'utilisation de compléments alimentaires par les sportifs est un sujet de préoccupation, car dans de nombreux pays la fabrication et l'étiquetage des compléments alimentaires ne sont pas réglementés de façon stricte. Ceci peut mener à des situations où un complément contient une substance non étiquetée et interdite par les règles antidopage. Un nombre significatif de résultats de contrôles positifs ont été attribués à un mauvais usage de compléments alimentaires, et prendre un complément mal étiqueté n'est pas une défense adéquate dans une audition pour cas de dopage.

Qu'en est-il des conditions médicales?

Les sportifs, comme tout le monde, peuvent tomber malades ou se trouver dans une condition médicale nécessitant l'utilisation de médicaments particuliers. Les substances qu'un sportif/une sportive pourrait être appelé(e) à prendre pour traiter cet état peuvent figurer sur la Liste des interdictions. Si c'est le cas, en demandant une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) au préalable auprès de sa FI ou de son organisation nationale antidopage (ONAD), un sportif/une sportive peut être autorisé(e) à faire usage du médicament nécessaire.

L'AUT sera prise en considération si la substance est décelée dans l'échantillon du sportif/de la sportive et protégera celui-ci/celle-ci contre des sanctions si la justification médicale est confirmée. Les sportifs qui ont besoin d'une AUT devraient se renseigner sur la procédure de demande d'AUT. Les sportifs de niveau international doivent s'adresser à leur FI, et les sportifs de niveau national à leur ONAD.

Nous devons créer un environnement sain et agréable pour que les jeunes sportifs apprécient le sport. Nous devons insister sur les valeurs. Il est important que les athlètes aient une relation saine avec le sport.

Tanja Kari

Contrôle du dopage

Qui réalise les contrôles, et comment?

Qu'est-ce qu'un contrôle du dopage?

Des contrôles du dopage—ou contrôles des sportifs—sont réalisés dans le monde entier conformément au Code et aux Standards internationaux de contrôle. Les sportifs concourant aux niveaux international et national peuvent être contrôlés partout et en tout temps. Des agents de contrôle du dopage (ACD) spécialement formés et accrédités effectuent les contrôles.

Qui procède aux contrôles?

Le Code stipule que les organisations antidopage (OAD) doivent planifier et mettre en place un nombre effectif de contrôles en et hors compétition sur les sportifs faisant partie de leur groupe cible de sportifs soumis au contrôle. Ceci comprend les sportifs de niveau international qui sont contrôlés par les Fédérations internationales (FI) et l'AMA, et les sportifs de niveaux international et national qui sont contrôlés par les organisations nationales antidopage (ONAD) ou, dans certains cas, par les organismes nationaux régissant le sport.

Les OAD élaborent un plan de répartition des contrôles et déterminent un nombre de contrôles pour chaque sport/discipline à même de rendre la dissuasion efficace. Ce plan inclut des contrôles en et hors compétition et peut comprendre des prélèvements de sang et/ou d'urine.

Qu'est-ce qu'un contrôle en compétition?

Les OAD coordonnent les contrôles en compétition afin de garantir qu'il n'y ait qu'un seul organisme de contrôle à chaque manifestation. Les critères de sélection des sportifs sont prédéterminés sur la base des règlements de la FI ou de l'organisation responsable de la manifestation. C'est généralement l'ONAD du pays dans lequel la manifestation a lieu qui prélève les échantillons, à moins que la FI ou l'organisateur de la manifestation ne dispose de son propre programme de contrôle du dopage.

Les sportifs sont informés qu'ils ont été désignés pour le contrôle immédiatement après la fin de la compétition, et le prélèvement d'échantillon se déroule conformément aux Standards internationaux de contrôle.

Les échantillons sont analysés pour rechercher les substances interdites "en compétition" mentionnées dans la Liste des interdictions.

Qu'est-ce qu'un contrôle hors compétition?

Les contrôles hors compétition, ou tout contrôle réalisé en dehors d'une manifestation, garantissent que les sportifs puissent être contrôlés partout et en tout temps.

Quelle est la responsabilité des sportifs quant aux informations sur leur localisation?

Les sportifs ayant été identifiés comme faisant partie d'un groupe cible soumis aux contrôles par une OAD doivent fournir des informations exactes et actualisées sur leur localisation. Ces informations sont généralement demandées tous les trimestres, mais les sportifs doivent vérifier ce qu'exige précisément leur OAD. Les sportifs doivent également fournir des mises à jour régulières s'ils modifient leurs plans.

Les informations sur la localisation peuvent comprendre des détails tels que l'adresse du domicile, le programme de travail, les sites et programmes d'entraînement et le programme de compétition - tout ce qui aidera un ACD à vous trouver à tout moment.

En vertu du Code, l'une des principales responsabilités des sportifs de niveau international ou national faisant partie d'un groupe cible soumis au contrôle consiste à fournir de bons renseignements sur leur localisation. La non-transmission d'informations exactes sur la localisation conformément aux règlements antidopage de l'OAD responsable peut être considérée comme une violation des règles antidopage et entraîner des sanctions.

Quelles sont les étapes de la procédure de contrôle du dopage?

Les directives suivantes offrent une vue d'ensemble de la procédure de contrôle du dopage. Des écarts par rapport à ces directives n'invalideront pas le résultat du contrôle, à moins qu'il soit établi que l'intégrité de l'échantillon a été affectée. Le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org) et votre OAD peuvent vous fournir davantage d'informations.

Sélection des sportifs

Vous pouvez être sélectionné(e) pour un contrôle à tout moment et en tout lieu.

Notification

Un agent de contrôle du dopage (ACD) ou une escorte vous notifiera que vous avez été sélectionné(e) pour un contrôle. L'ACD ou l'escorte vous informera de vos droits et responsabilités, y compris celui d'être accompagné(e) par un représentant de votre choix pendant toute la procédure. On vous demandera de signer un formulaire confirmant que vous avez été informé(e) du contrôle. Dans le cas d'un(e) mineur(e) ou d'un sportif/une sportive handicapé(e), une tierce partie peut également être notifiée.

Présentation au poste de contrôle du dopage

Vous devez vous présenter au poste de contrôle du dopage dès que possible. L'ACD peut vous accorder un délai pour vous présenter au poste pour des activités telles qu'une conférence de presse ou la fin d'une session d'entraînement. Cependant, vous serez accompagné(e) par un ACD ou une escorte depuis le moment de votre notification jusqu'à la fin de la procédure de prélèvement d'échantillon.

Sélection du conteneur de prélèvement

Vous pouvez choisir votre conteneur de prélèvement scellé parmi une sélection. Vous devriez vérifier que l'équipement soit propre et intact, et vous assurer de garder le contrôle du conteneur de prélèvement en tout temps.

Production de l'échantillon

Seul vous et un ACD du même sexe êtes autorisés dans les toilettes durant la production de l'échantillon. Les mineurs et les sportifs handicapés peuvent

bénéficiaire de la présence de leur représentant(e) dans les toilettes. Toutefois, le/la représentant(e) n'est pas autorisé(e) à assister à la production de l'échantillon. Ceci a pour objectif d'assurer que l'ACD observe correctement la production de l'échantillon.

Volume d'urine

L'ACD doit se conformer aux spécifications du laboratoire pour vérifier, à la vue du sportif/de la sportive, que le volume d'urine corresponde aux exigences du laboratoire pour le type d'analyse effectué.

Sélection de la trousse de prélèvement d'échantillon

Vous pouvez choisir votre trousse de prélèvement scellée parmi une sélection. Vous devriez vérifier que l'équipement soit propre et intact. Ouvrez la trousse et assurez-vous que les numéros du code de l'échantillon sur les flacons, les couvercles et les conteneurs correspondent bien les uns aux autres.

Répartition de l'échantillon

Vous devez répartir l'échantillon et verser l'urine vous-même, sauf en cas d'assistance nécessaire due à un handicap. Vous devez d'abord verser le volume d'urine nécessaire dans le flacon "B", puis le reste de l'urine dans le flacon "A". On vous demandera de laisser une petite quantité d'urine dans le conteneur de recueil pour que l'ACD puisse mesurer la gravité spécifique et/ou le pH.

Scellage des échantillons

Vous devez sceller les flacons "A" et "B". Votre représentant(e) et l'ACD vérifieront que les flacons soient correctement scellés.

Mesure de la gravité spécifique et/ou du pH

Si votre échantillon ne satisfait pas aux exigences de gravité spécifique ou de pH, on pourra vous demander de produire des échantillons supplémentaires.

Remplissage du formulaire de contrôle du dopage

Il est demandé aux sportifs de fournir des informations concernant tout médicament (sur ordonnance ou non) ou tout complément alimentaire qu'ils ont pris récemment. Vous pouvez également inscrire vos commentaires et préoccupations sur la manière dont la séance de contrôle s'est déroulée. Vérifiez que toutes les informations inscrites soient correctes, y compris le numéro de code de l'échantillon. Vous devez recevoir une copie du formulaire de contrôle du dopage. La copie du formulaire réservée au laboratoire ne contient aucune information susceptible de vous identifier.

Procédure de laboratoire

Les échantillons sont emballés pour l'expédition de telle sorte que leur sécurité puisse être tracée. Les échantillons sont envoyés à un laboratoire accrédité par l'AMA, qui doit se conformer au Standard international pour les laboratoires quand il prend en charge des échantillons, en s'assurant que la chaîne de sécurité soit maintenue en tout temps.

L'échantillon "A" est analysé. L'échantillon "B" est conservé en toute sécurité dans le laboratoire et peut être utilisé pour confirmer un résultat d'analyse anormal de l'échantillon "A". Le laboratoire envoie les résultats de l'analyse de l'échantillon à l'OAD responsable et à l'AMA.

Qu'en est-il des prélèvements d'échantillon de sang?

Les conditions qui s'appliquent au prélèvement d'un échantillon d'urine s'appliquent également au prélèvement d'un échantillon de sang en ce qui concerne la notification, l'identification, l'escorte et l'explication de la procédure.

Existe-t-il des changements dans la procédure pour les mineurs et les sportifs handicapés?

Si vous êtes mineur(e), ou si vous êtes un sportif/une sportive avec un handicap spécifique, vous pouvez demander de légères modifications de la procédure de prélèvement d'échantillon. Les mineurs peuvent être accompagnés par un(e) représentant(e) en tout temps durant la procédure de prélèvement d'échantillon, y compris dans le secteur des toilettes. Toutefois, le/la représentant(e) n'observera pas la production de l'échantillon.

Les sportifs à mobilité réduite ou à dextérité manuelle réduite peuvent demander que leur représentant(e) ou l'ACD les aide à se mouvoir lorsqu'ils utilisent le matériel, fractionnent l'échantillon ou effectuent les formalités administratives.

Les sportifs affectés d'une paralysie cérébrale et/ou d'un manque de coordination peuvent utiliser un récipient plus large, si disponible.

Les sportifs malvoyants peuvent être accompagnés d'un(e) représentant(e) en tout temps durant la procédure de prélèvement d'échantillon, y compris dans le secteur des toilettes. Toutefois, le/la représentant(e) n'observera pas la production de l'échantillon. Le/la représentant(e) ou l'ACD peut lire le formulaire de contrôle et signer le formulaire de contrôle au nom du sportif/de la sportive.

Les sportifs présentant un handicap intellectuel peuvent être accompagnés d'un(e) représentant(e) en tout temps durant la procédure de prélèvement, y compris dans le secteur des toilettes. Toutefois, le/la représentant(e) n'observera pas la production de l'échantillon.

Les sportifs utilisant un drainage à poche ou un cathéter de drainage doivent retirer le sac de prélèvement en place et nettoyer le système afin de permettre l'obtention d'un échantillon frais.

Enfin, les sportifs se sondant eux-mêmes peuvent utiliser leur propre sonde pour fournir un échantillon (cette sonde devra être présentée sous emballage avec témoin d'effraction) ou en utiliser une fournie par l'ACD, si disponible.



Gestion des résultats

Ce qui se passe après un contrôle

Il est temps que les athlètes propres s'unissent contre le dopage. Nous devons montrer aux jeunes athlètes que de vrais résultats peuvent être obtenus sans dopage.

Marcus De Freire

Que se passe-t-il une fois que mon échantillon a été analysé?

Le laboratoire qui a analysé votre échantillon "A" rendra compte des résultats simultanément à l'OAD responsable de la gestion des résultats et à l'AMA. Les échantillons analysés par les laboratoires sont identifiés par des codes, et non par les noms des sportifs.

Si l'il s'agit d'un résultat d'analyse anormal, l'organisation responsable de la gestion des résultats conduira alors une instruction initiale pour vérifier si vous disposez d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour la substance trouvée dans votre échantillon et pour s'assurer que le prélèvement de l'échantillon et l'analyse aient été effectués conformément à la procédure.

Si l'instruction initiale ne justifie pas le résultat d'analyse anormal, les résultats vous seront notifiés par écrit, accompagnés de vos droits concernant l'analyse de votre échantillon "B". Dès lors, vous pourrez être provisoirement suspendu(e) conformément aux règles de l'OAD. Si tel est le cas, cela vous sera notifié également.

Si vous décidez de demander l'analyse de l'échantillon "B", vous pouvez y assister ou choisir d'envoyer un(e) représentant(e).

Si l'analyse de l'échantillon "B" confirme l'analyse de l'échantillon "A", l'OAD responsable de la gestion des résultats poursuivra la procédure de gestion des résultats, qui comprend le droit à une audition équitable. L'audition déterminera si une violation des règles antidopage a eu lieu, ainsi que les sanctions qui seront prises. Si l'analyse de l'échantillon "B" ne confirme pas le résultat de l'analyse de l'échantillon "A", le résultat du contrôle sera invalidé et toute autre action sera abandonnée.

Chaque OAD peut avoir ses propres règles concernant la diffusion publique des détails liés aux sanctions.

Comment les sanctions sont-elles déterminées?

L'OAD qui a autorisé le prélèvement des échantillons a la responsabilité de déterminer quelles sanctions seront appliquées à chaque cas individuel. En tant que sportif/sportive, la possibilité vous sera donnée de constituer un dossier visant à éliminer ou à réduire la sanction.

Les sanctions pour violation des règles antidopage peuvent aller du simple avertissement à la suspension à vie. Pour un contrôle en compétition, ces sanctions comprennent automatiquement l'annulation des résultats obtenus et le retrait des médailles, points et prix. Tous les résultats des compétitions qui suivent le prélèvement de l'échantillon peuvent également être invalidés.

La période de suspension peut varier en fonction du type de violation des règles antidopage, des circonstances du cas, de la substance et de l'éventuelle répétition de la violation des règles antidopage.

Qui peut faire appel d'une sanction?

En tant que sportif/sportive de niveau international, vous avez le droit de faire appel de toute décision concernant un contrôle positif qui vous est imputé ou des sanctions qui vous ont été imposées à la suite d'une violation des règles antidopage. En général, l'organisme devant lequel vous devez faire appel est le Tribunal arbitral du sport (TAS). La décision initiale reste en vigueur pendant toute la durée de l'appel.

Si une autre partie, telle qu'une OAD ou l'AMA, fait appel de la décision concernant votre cas, vous aurez le droit d'être entendu(e) une nouvelle fois durant la procédure. Dans ce cas, la procédure reste la même, et votre droit d'être entendu(e) est maintenu.



Il est important que les sportifs propres prennent une position stricte et forte contre le dopage. Il est de notre responsabilité d'être des modèles.

Yang Yang

Informations complémentaires

Où les sportifs peuvent-ils se renseigner à propos du sport propre et des efforts menés contre le dopage?

L'AMA souhaite connaître vos commentaires et vos idées pour lutter contre le dopage. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse:

info@wada-ama.org

De la documentation pour les sportifs est disponible sur le site Internet de l'AMA:

www.wada-ama.org

- La Liste des interdictions et les autres Standards internationaux
- Le Code mondial antidopage
- Le Quiz sur le dopage, un jeu interactif en ligne sur la lutte contre le dopage
- Des informations et des brochures sur les AUT, les procédures de contrôle du dopage, etc.

Votre FI ou votre ONAD devraient également pouvoir vous fournir des informations sur la lutte contre le dopage.

Définitions

Résumé des termes antidopage

Agent de contrôle du dopage (ACD)—Agent officiel formé, et autorisé par l'organisation antidopage, à qui on délègue la responsabilité de gérer in situ une phase de recueil des échantillons.

Agent de prélèvement d'échantillon sanguin—Personne dont la qualification en phlébotomie est reconnue par les autorités publiques. Elle a l'expérience d'un prélèvement d'échantillon et a été accréditée par l'agence chargée du prélèvement des échantillons pour procéder aux prélèvements des échantillons sanguins.

En compétition—Dans le but de différencier en compétition et hors compétition, et à moins d'une disposition contraire à cet effet dans les règlements de l'organisation antidopage, un contrôle en compétition est un contrôle où le sportif/la sportive est sélectionné(e) dans le cadre de ladite compétition.

Escorte—Agent officiel formé, et autorisé par l'organisation antidopage, à exécuter des tâches spécifiques, y compris la notification du sportif/de la sportive sélectionné(e) pour un recueil d'échantillon, l'accompagnement et l'observation du sportif/de la sportive jusqu'à son arrivée au poste de contrôle du dopage et/ou l'attestation et la vérification du recueil de l'échantillon si sa formation le qualifie pour réaliser ces tâches.

Groupe cible de sportifs soumis aux contrôles—Groupe de sportifs de haut niveau identifiés par chaque Fédération internationale (FI) et organisation nationale antidopage (ONAD) qui sont assujettis à la fois à des contrôles en compétition et hors compétition dans le cadre de la planification des contrôles de la FI ou de l'ONAD en question. Chaque FI et ONAD définira clairement les critères d'inclusion des sportifs dans le groupe soumis aux contrôles.

Hors compétition—Tout contrôle du dopage qui n’a pas lieu en compétition.

Mineur—Personne physique qui n’a pas atteint l’âge de la majorité en vertu des lois applicables dans son pays de résidence.

Organisation antidopage (OAD)—Signataire du Code mondial antidopage responsable de l’adoption des règles relatives au processus de contrôle du dopage, de son initiation, de sa mise en oeuvre ou de l’application de tout volet de cette procédure. Ceci comprend, par exemple, le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique, l’AMA, les Fédérations internationales (FI) et les organisations nationales antidopage (ONAD).

Organisation nationale antidopage (ONAD)—Organisation responsable des activités antidopage dans un pays particulier.

Personnel de prélèvement des échantillons—Terme générique désignant les agents officiels qualifiés, et autorisés par l’organisation antidopage à accomplir ou à faciliter les tâches associées à une phase de prélèvement des échantillons.

Poste de contrôle du dopage—Lieu où se tient la phase de recueil des échantillons.

Principe de la responsabilité objective—Intervient quand une substance interdite est dépistée dans un prélèvement fourni par un sportif/une sportive. Il y a violation des règles antidopage lorsque le sportif/la sportive a, intentionnellement ou non, fait usage d’une substance interdite, a fait preuve de négligence, ou qu’un autre manquement est survenu.

Représentant du sportif—Personne désignée par le sportif/la sportive pour l'aider dans la vérification de la procédure de prélèvement d'échantillon. Cette personne peut être un membre du personnel d'encadrement du sportif/de la sportive, par exemple un entraîneur ou un médecin d'équipe, un membre de la famille ou autre.

Résultat d'analyse anormal—Rapport d'un laboratoire ou d'une autre instance habilitée à réaliser des analyses révélant la présence dans un échantillon d'une substance interdite ou d'un de ses métabolites ou marqueurs ou l'usage d'une méthode interdite.

Séance de prélèvement d'un échantillon d'urine—Séquence d'activités à laquelle le sportif/la sportive prend part directement depuis sa notification jusqu'au moment où il/elle quitte le poste de contrôle du dopage après avoir remis son (ses) échantillon(s).

Sportif—Aux fins du contrôle du dopage, toute personne qui participe à un sport au niveau international (au sens où l'entend chacune des Fédérations internationales) ou au niveau national (au sens où l'entend une organisation nationale antidopage) et toute autre personne qui participe à un sport à un niveau inférieur et désignée par l'organisation nationale antidopage compétente. Aux fins d'information et d'éducation, toute personne qui participe à un sport et qui relève d'un signataire, d'un gouvernement ou d'une autre organisation sportive qui respecte le Code.

Témoin—Membre du personnel de prélèvement d'échantillon qui observe la remise de l'échantillon par le sportif/la sportive conformément à la procédure d'observation.